

 Air Climat <small>agence wallonne de l'air & du climat</small> Wallonie		Décembre 2017
Issue	Procédure d'aide au remplissage du formulaire ETSWAP "Changement de Capacité/Niveau d'Activité"	

I. Contexte légal

Conformément à l'article 5/4 du [décret wallon du 10 novembre 2004](#), les installations ETS doivent avertir l'AwAC de toute modification prévue de capacité, de niveau d'activité pouvant avoir un impact sur leur allocation ainsi que toute cessation d'activité prévue pour le 31 décembre de l'année en cours.

Lorsque ces modifications ayant un impact potentiel sur l'allocation sont effectives, l'exploitant doit avertir l'AwAC au plus tard le dernier jour du mois qui suit la modification.

Pour vous aider à remplir cette obligation, une tâche intitulée « Changement de Capacité/Niveau d'Activité » est créée chaque année sur votre compte ETSWAP (voir Fig. 1). Cette tâche vous donne accès à un formulaire en ligne à nous soumettre pour le 31 décembre de l'année en cours (année X) au plus tard (flexibilité laissée jusqu'au 15 janvier de l'année suivante (année X+1) en cas de cessation partielle ou de retour de cessation partielle durant l'année en cours (année X).

 Changement de Capacité/Niveau d'Activité 25 jours restants	Compléter la notification de changement de Capacité/Niveau d'Activité Veuillez compléter le formulaire pour nous notifier tout changement de capacité/niveau d'activité qui est survenu durant l'année. Vous êtes tenu de nous renvoyer ce formulaire complété pour la fin de l'année.
---	--

Fig 1 : tâche « changement de capacité/niveau d'activité » dans l'ETSWAP

II. Le formulaire

Ce formulaire ETSWAP comporte deux parties (A et B ci-dessous):

Cas particulier : Si vous ne percevez pas d'allocation gratuite car vous êtes un producteur d'électricité, veuillez répondre « non » à la première question et remplir une ligne du tableau des niveaux d'activité en indiquant votre activité annexe I, sélectionner la sous installation combustible et indiquer « producteur d'électricité- non concerné » dans les champs « niveau d'activité initial » et « niveau d'activité année en cours ». Soumettez enfin le formulaire.

A. Notification des modifications ayant un impact éventuel sur l'allocation gratuite

La première partie du formulaire consiste en une ligne de question en cascade (voir Fig. 2).

* Y a-t-il eu des changements dans la capacité de l'installation, le niveau d'activité ou l'exploitation ayant un impact sur l'allocation de l'installation ou de tels changements sont-ils prévus ?

Oui Non 

Veuillez joindre ici toute autre pièce justificative

Pièce jointe	Description
Ajouter une pièce jointe	

Fig. 2 : première partie du formulaire vierge

Pour vous aider au remplissage vous trouverez via le lien hypertexte un « [arbre de décision NEC](#) » vous permettant de déterminer si vous êtes dans un des cas suivants :

- une extension de capacité d'une ou plusieurs sous-installations
- une réduction de capacité d'une ou plusieurs sous-installations
- une cessation partielle d'activité d'une ou plusieurs sous-installations
- une reprise d'activité après cessation partielle d'une ou plusieurs sous-installations
- une cessation totale des activités

1. Si aucune des modifications listées ci-dessus n'est applicable pour l'année en cours (année X) ou prévue pour l'année X+1, il est nécessaire de répondre « non » à la première question du formulaire ETSWAP (voir Fig. 3).

* Y a-t-il eu des changements dans la capacité de l'installation, le niveau d'activité ou l'exploitation ayant un impact sur l'allocation de l'installation ou de tels changements sont-ils prévus ?

Oui Non

Veuillez joindre ici toute autre pièce justificative

Pièce jointe	Description
<input type="button" value="Ajouter une pièce jointe"/>	

Fig. 3 : première partie du formulaire à remplir si aucune modification n'est effective ou prévue

2. Si aucune des modifications listées ci-dessus n'est applicable pour l'année en cours (année X) mais qu'une de ces modifications est prévue pour l'année X+1, il est nécessaire de

- a. répondre « oui » à la première question du formulaire ETSWAP
- b. de décrire le changement prévu dans le champs texte
- c. de répondre « non » aux autres questions (voir Fig. 4)

* Y a-t-il eu des changements dans la capacité de l'installation, le niveau d'activité ou l'exploitation ayant un impact sur l'allocation de l'installation ou de tels changements sont-ils prévus ?

Oui Non

* Dans l'affirmative, veuillez décrire ici les détails des changements et encoder la date de début de l'exploitation normale ou modifiée de l'installation, le cas échéant (nouvelle installation, extension ou réduction significative de capacité).

Description du changement

* Y a-t-il eu une réduction significative de capacité durant cette année calendrier?

Oui Non

* Y a-t-il eu une extension significative de la capacité durant cette année calendrier ou s'agit-il d'une nouvelle installation qui a démarré son exploitation normale ?

Oui Non

* Votre installation est-elle en situation de fermeture ?

Oui Non

* Est-ce que votre installation est concernée par une cessation partielle (y compris cessation partielle et reprise d'activité après cessation partielle)?

Une installation est considérée en cessation partielle si :

- une sous-installation a réduit son niveau d'activité au cours d'une année calendrier donnée de 50 % au moins en comparaison au niveau d'activité utilisé pour le calcul de l'allocation de la sous-installation (niveau d'activité initial du formulaire NIMs ou actualisé en cas d'une extension ou réduction significative de capacité) ET;
- cette sous-installation contribue à au moins 30% du montant total de l'allocation gratuite de l'installation ou à plus de 50 000 quotas.

Oui Non

Fig. 4 : première partie du formulaire à remplir si une modification est prévue et pas encore réalisée

3. Si une des modifications listées ci-dessus est applicable pour l'année en cours (année X), il est nécessaire de
- répondre « oui » à la première question du formulaire ETSWAP
 - de décrire la modification (ex. : description changement physique et impact sur le niveau d'activité, réduction de la production,...)
 - de sélectionner dans le formulaire quelle est la situation qui correspond à votre installation.

Notez bien que si l'une de vos sous-installations est en cessation partielle ou en reprise d'activité après cessation partielle, il sera également nécessaire de joindre le [formulaire simplifié¹ « New entrant and closures »](#) complété avant la soumission². Dans ce cas uniquement, le délai de soumission du formulaire ETSWAP est reporté au 15 janvier de l'année suivant l'année en cours (année X+1) pour vous laisser le temps de collecter l'ensemble des informations (voir Fig. 5).

* Y a-t-il eu des changements dans la capacité de l'installation, le niveau d'activité ou l'exploitation ayant un impact sur l'allocation de l'installation ou de tels changements sont-ils prévus ?
 Oui Non [?](#)

* Dans l'affirmative, veuillez décrire ici les détails des changements et encoder la date de début de l'exploitation normale ou modifiée de l'installation, le cas échéant (nouvelle installation, extension ou réduction significative de capacité).
 La production associée à la sous-installation verre plat a diminué de 60% en 2016 par rapport au niveau d'activité historique. La sous-installation produit verre plat est donc en cessation partielle en 2016. Le formulaire NE&C permettant de déclarer cette cessation partielle est annexé au présent formulaire.

* Y a-t-il eu une réduction significative de capacité durant cette année calendrier?
 Oui Non [?](#)

* Y a-t-il eu une extension significative de la capacité durant cette année calendrier ou s'agit-il d'une nouvelle installation qui a démarré son exploitation normale ?
 Oui Non [?](#)

* Votre installation est-elle en situation de fermeture ?
 Oui Non

* Est-ce que votre installation est concernée par une cessation partielle (y compris cessation partielle et reprise d'activité après cessation partielle)?
 Une installation est considérée en cessation partielle si :

- une sous-installation a réduit son niveau d'activité au cours d'une année calendrier donnée de 50 % au moins en comparaison au niveau d'activité utilisé pour le calcul de l'allocation de la sous-installation (niveau d'activité initial du formulaire NIMS ou actualisé en cas d'une extension ou réduction significative de capacité) ET;
- cette sous-installation contribue à au moins 30% du montant total de l'allocation gratuite de l'installation ou à plus de 50 000 quotas.

Oui Non [?](#)

* Avez-vous entamé une nouvelle cessation partielle ?
 Oui Non

* Avez-vous entamé une reprise d'activité après une cessation partielle ?
 Oui Non

* Etes-vous dans le prolongement d'une cessation partielle existante ?
 Oui Non

* Veuillez joindre une copie complétée du "template" Nouvel Entrant/Fermeture afin de fournir l'information pertinente en rapport à la cessation partielle ou au retour de cessation partielle de l'installation.
 AWAC- ETS - Questionnaire NE&C - corrSCUF.x [Formulaire simplifié « New entrant & closure » complété annexé](#) [?](#)

Fig. 5 : première partie du formulaire rempli avec un cas de cessation partielle

¹ Depuis novembre 2017, l'AwAC a mis à disposition un formulaire simplifié pour les cas spécifiques des cessations partielles et reprises d'activité après cessation partielle. En effet, dans ces deux cas, le nombre de champ à compléter est très limité. En cas de d'extension ou de réduction de capacité ou en cas de cessation d'activités ETS, c'est toujours bien le [formulaire général « New entrant and closure »](#) qui doit être complété.

B. Rapportage des niveaux d'activité par sous-installation

La deuxième partie du formulaire ETSWAP consiste en un tableau où vous pouvez référencer vos niveaux d'activité par sous installation (voir Fig. 6). Afin d'évaluer si vous êtes dans un cas de cessation partielle (ou de reprise d'activité après cessation partielle), il est nécessaire d'évaluer le niveau d'activité d'un certain nombre de vos sous-installations pour l'année en cours (année X) et de le comparer avec le niveau d'activité qui a été utilisé pour déterminer votre allocation. Ces données permettent de détecter s'il y a eu une baisse d'au moins 50% du niveau d'activité de l'année en cours par rapport au niveau d'activité initial.

Niveau d'activité

Veillez, dans le tableau ci-dessous, remplir pour chacune de vos sous-installations au sens de la décision de la Commission 2011/278/UE une estimation des niveaux d'activité pour l'année en cours.

- Pour la (les) sous-installation(s) qui contribue(nt) à au moins 30% de l'allocation totale de l'installation ou à au moins 50 000 quotas lors de l'année en cours, veuillez remplir le niveau d'activité initial et une estimation du niveau d'activité pour l'année en cours.
- Pour la (les) sous-installations qui contribue(nt) à moins de 30% de l'allocation totale de l'installation et à moins de 50 000 quotas lors de l'année en cours, veuillez indiquer "non concerné" dans les colonnes "niveau d'activité initial" et "niveau d'activité année en cours"

Activité Annexe I (Directive 2003/87/CE)	Sous-installation	Niveau d'activité initial	Niveau d'activité année en cours	Unité

Ajouter une ligne...

Fig. 6 : seconde partie du formulaire vierge

Afin de vous aider à remplir ce tableau, veuillez utiliser les documents listés ci-dessous. Ces documents vous ont été envoyés en pièce jointe de la Newsletters ETS n°20 envoyée le 2 ou 3 décembre 2014 par Carine Hardenne. Si vous n'avez plus ces documents, n'hésitez pas à nous contacter par email via l'adresse ets.awac@spw.wallonie.be) :

- votre fichier NIMs (sauf pour les entreprises rentrées dans le système ETS après le 30/06/11)
- vos fichiers « new entrant & closures » si vous avez déjà déclaré à l'AwAC un cas d'extension de capacité, de réduction de capacité, de cessation partielle, de retour de cessation partielle ou si vous êtes rentrés dans le système ETS après le 30/06/2011
- votre fichier « Carbon leakage » si votre installation a eu un changement de statut sur les fuites de carbone au cours de la période 2013-2020

Il est nécessaire de compléter le tableau des niveaux d'activité en appliquant la démarche suivante pour chaque sous-installation :

- A. Sélectionner « Ajouter ligne », sélectionner votre activité annexe 1 et la sous-installation qui est applicable
- B. Vérifier si la sous-installation
 - participe à plus de 30% de l'allocation totale de l'installation de l'année en cours,
 - ou a une allocation finale d'au moins 50 000 quotas pour l'année en cours

⇒ Vous pouvez trouver cette information dans la soumission du même formulaire de l'année passée disponible via votre compte ETSWAP, section « changement de capacité/niveau d'activité », ou

⇒ Vous pouvez obtenir l'allocation définitive sous-installation par sous-installation pour l'année en cours dans

- le tableau V 2 (c) de l'onglet « Summary » du fichier joint « NIMs – nom entreprise » si vous n'avez pas eu de modification d'allocation suite à une extension de capacité, une réduction de capacité et si vous n'êtes pas entré dans le système ETS après le 30/06/2011
- le tableau V 3 de l'onglet « Summary » du fichier dernier fichier « NEC – nom entreprise – date décision GW » que vous avez introduit si vous avez déjà eu dans le passé une modification d'allocation suite à une extension de capacité, une réduction de capacité, un retour de cessation partielle ou si vous êtes entré dans le système ETS après le 30/06/2011
- le tableau V 2 (c) de l'onglet « Summary » du fichier joint « CL – nom entreprise – date de décision du GW » si votre entreprise a connu une modification de statut sur les fuites de carbone

Si votre sous-installation participe à plus de 30% de l'allocation totale de l'installation ou à au moins 50 000 quotas pour l'année en cours (année X), il est nécessaire de passer à l'étape C.

Sinon, il est nécessaire d'indiquer « non concerné » dans les champs « niveau d'activité initial » et « niveau d'activité année en cours », de cliquer sur « Ajouter » et de réappliquer cette démarche à partir du point A pour la sous-installation suivante. Cliquez sur « Ajouter & fermer » si vous avez analysé toutes vos sous-installations.

- C. Rechercher le niveau d'activité initial de la sous-installation sélectionnée et l'indiquer dans le champ « niveau d'activité initial » :

⇒ Ce niveau d'activité initial se trouve dans le tableau de la section « Changement concernant l'exploitation » de votre dernier plan de surveillance approuvé. Ce dernier plan de surveillance approuvé est accessible sur votre compte ETSWAP en sélectionnant l'onglet « plan de surveillance » dans le panneau vert à gauche de votre liste de tâches. Il s'agit du document pdf appelé « AEM plan (Phase III) », juste en dessous du titre « plans de surveillance approuvés ».

- D. Calculer le niveau d'activité de la sous-installation pour l'année en cours et l'indiquer dans le champ « niveau d'activité ». Le niveau d'activité année en cours correspond à la consommation de combustible en TJ (sous-installation combustible), la consommation de chaleur en TJ (sous-installation chaleur), aux émissions de procédé en tCO₂ (sous-installation procédé) ou aux tonnes de produites (sous-installation produit) durant l'année en cours.

Pour calculer ce niveau d'activité et connaître le périmètre de chaque sous-installation il est nécessaire de se référer à la méthodologie utilisée lors des NIMs. Cette méthodologie est décrite dans le rapport méthodologique envoyé par l'exploitant en même temps que le questionnaire NIMs à l'AwAC. Si vous ne possédez plus ce rapport méthodologique n'hésitez pas à le demander à l'AwAC. Pour vous aider à évaluer le niveau d'activité pour l'année en cours, n'hésitez pas à prendre contact avec Monsieur Damien Laurent par téléphone au 081/33.59.66 ou par email (damien.laurent@spw.wallonie.be avec ets.awac@spw.wallonie.be en copie) pour toute difficulté rencontrée.

- E. Cliquer sur « Ajouter » et réappliquer cette démarche à partir du point A pour la sous-installation suivante. Cliquer sur « Ajouter & fermer » si vous avez analysé toutes vos sous-installations.